



OFFRE EKO PARTICULIERS

Caractéristiques de l'offre	<p>Durée de l'engagement</p> <p>Initiative de la livraison</p> <p>Caractéristiques du matériel de stockage</p>	<p>Le Client a la possibilité de souscrire un contrat d'une durée maximum de 5 ans</p> <p>Sur commande du Client ou à l'initiative de DISTRIGAZ PROVENCE en cas de souscription au service jauge à distance. Services gratuits et sans surtaxe en cas de livraison sur commande du Client.</p> <p>Citerne aérienne 500 kg à 1000 kg mise à disposition par DISTRIGAZ PROVENCE</p>
<p>Prix de la fourniture du GPL</p> <p>(l'article II.4.a des Conditions Générales)</p>	<p>Prix Nouveau Client</p> <p>Frais de livraison</p>	<p>1200.00 € TTC/Tonne</p> <p>Ce prix inclut la TICPE (montant en 2019 soit 79.56 € TTC/T). Les variations de TICPE seront répercutées de plein droit sur le prix du GPL.</p> <p>Aucun Frais si livraison ≥ 501 kg</p> <p>61.20 € TTC/T pour livraison entre 301 et 500 kg</p> <p>94,80 € TTC/T pour livraison entre 201 et 300 kg</p> <p>Pas de livraison si commande < 200kg</p>
	<p>Règles de modification de prix</p> <p>(l'article II.4.a des Conditions Générales applicables)</p>	<p>Conformément aux dispositions de l'article L224-18 4° du Code de la consommation, le contrat prévoit les règles sur la base desquelles une modification de prix peut intervenir à l'article II.4.a des Conditions Générales. Précisément, les prix mentionnés au barème et leurs évolutions dépendent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> -de la zone géographique du lieu de livraison -de la consommation annuelle - de la quantité commandée, -des prix d'accession au produit soumis à la fluctuation des cours internationaux du propane et a la variation de la parité euro/dollar, - de l'augmentation de nos coûts unitaires d'exploitation (frais de passage en dépôt, coûts de transport, charges fixes de fonctionnement et de gestion administrative), sous l'impact notamment de l'inflation et des évolutions structurelles du marché du GPL, - des Investissements permanents liés au parfait maintien des infrastructures, de transport et de stockage, - de la fiscalité applicable notamment la TICPE, - des coûts liés aux obligations réglementaires en matière de sécurité et de mise aux normes environnementales des installations de stockage.

Frais de mise à disposition de la citerne (article II.4.b applicables)	Frais d'installation	0 € (sauf éventuels surcoûts liés à des conditions exceptionnelles)
	Frais annuels de location	Non applicable
	Montant du dépôt de garantie ou Consignation (restituée en fin de contrat)	100 € TTC
Frais de maintenance et entretien de la citerne		120.00 € TTC tous les 40 MOIS Aucun abonnement annuel Facturation de la visite de sécurité obligatoire tous les 40 mois
Frais de sortie du contrat (article IV.12.c des Conditions générales applicables)	-Frais de retrait de la citerne VIDE	355.00 € TTC
	-Frais de neutralisation éventuelle (dans les conditions de l'article IV.12.b des Conditions Générales applicables)	750.00 € TTC
	-Frais de repompage éventuel	385 € TTC
	-Frais dégressifs de résiliation anticipée après installation de la citerne	650 € TTC
	-Frais de dossier (en cas de résiliation au-delà du délai de rétractation sans frais de 14 jours et avant installation du réservoir)	500 € TTC
Autres Frais	Garantie de prix 12 à 24 mois	0 €
Options	Installation d'une jauge à distance	Matériel : 100 € TTC et Abonnement : 60 € TTC/an
	Prime changement de chaudière Gaz à Haut Rendement Energétique	400 € TTC sous forme d'avoir gaz
	Prime parrainage	150 € (parrain et filleul)

Somme des frais sur la durée du contrat, hors fourniture du GPL et avec retrait de la citerne en fin de contrat	Cas standard d'une citerne aérienne 1000 kg /contrat de 5 ans	Installation : Offerte Consignation restituée en fin de contrat Maintenance : 120.00 € TTC tous les 40 mois Frais de retrait : 355.00 € TTC Soit un total de : 475.00 € TTC
Estimation du coût annuel	Cette estimation comprend l'ensemble des frais sur la durée du contrat rapportés à une année ainsi que la fourniture d'une quantité de GPL calculée au prix au jour de la conclusion du contrat et sur la base de la consommation estimée par le consommateur ou, à défaut, d'une consommation de 1,37 tonne de GPL, correspondant au volume moyen d'énergie consommé en France pour le chauffage et la fourniture d'eau chaude dans une résidence principale.	Pour une consommation de 1.37 tonne de GPL dans l'année : 1739.00 € TTC

Conformément aux dispositions de l'article L22422 alinéa 1 du Code de la consommation et aux conditions générales applicables « Tout projet de modification des conditions contractuelles à l'initiative du professionnel est communiqué par écrit par ce professionnel au consommateur au moins un mois avant son entrée en vigueur; assorti de l'information, énoncée de manière claire, précise et visible, selon laquelle ce dernier peut, tant qu' il n'a pas expressément accepté les nouvelles conditions, résilier le contrat sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, jusque dans un délai de trois mois après l'entrée en vigueur de la modification

Distrigaz Provence-au capital de 200 141 €-B 339 706 343 RCS Avignon-APE 4671 Z